

Assur (Iraq)

No 1130

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Irak
<i>Bien proposé :</i>	Assur (Qal'at Charqat)
<i>Lieu :</i>	Province de Salah Addin

Date de réception : 18 octobre 2002

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *site* archéologique.

Brève description :

La cité antique d'Assur se trouve sur les rives du Tigre, dans le nord de la Mésopotamie. La ville est née au troisième millénaire avant J.-C. Elle fut, du XIVe au IXe siècle avant J.-C., la première capitale de l'empire assyrien. Elle était aussi la capitale religieuse des Assyriens, associée au dieu Assur. La ville fut détruite par les Babyloniens mais renaquit de ses cendres à l'époque parthe, au Ier et IIe siècles. Aujourd'hui, ce site archéologique est menacé par la construction d'un barrage à 30-40 km en aval.

2. LE BIEN

Description

Le site de la cité antique d'Assur (ou Assur, aujourd'hui Qal'at Charqat) se trouve à 390 km au nord de Bagdad. Le peuplement fut fondé sur la rive occidentale du Tigre, sur un terrain rocheux et inégal ; l'enceinte de ses remparts couvre une superficie de 65 hectares environ. Les vestiges mis au jour consistent en une superposition de nombreuses strates de dépôts archéologiques. La plus ancienne remonte à la période du dynastique ancien sumérien, au début du IIIe millénaire avant J.-C. Après les périodes akkadiennes et l'époque d'Ur III, encore présentes à certains endroits, suivent l'époque assyrienne ancienne, l'époque assyrienne moyenne et la période néo-assyrienne, cette dernière se terminant au milieu du premier millénaire avant J.-C. Enfin, la présence de vestiges hellénistiques et de ceux de rois arabes d'Hatra est attestée. Structurellement, la cité d'Assur se divisait en deux quartiers, la vieille ville (*libbali* en akkadien, le cœur de la ville), qui est le quartier le plus au nord et le plus grand d'Assur, et la ville nouvelle (*alu-ishshu* en akkadien), une extension plus petite de la ville vers le sud, édifiée vers le milieu du deuxième millénaire avant J.-C.

Les caractéristiques plus importantes de la ville actuellement visibles sur le site se composent de vestiges architecturaux (dont certains partiellement restaurés) : le *ziggurat* et le grand temple du dieu Assur, le temple double d'Anu-Adad (avec les vestiges de deux *ziggurats* plus petits), le temple d'Ishtar - déesse sumérienne de l'amour et de la guerre - le vieux palais avec ses tombes royales et plusieurs quartiers de vie disséminés dans la ville. Certaines parties du palais parthe restent visibles à la limite entre la vieille ville et la nouvelle. Le temple double de Sin-Shamash a quasiment disparu. Il en va de même pour le bâtiment du festival du Nouvel An assyrien (*bit akitu*), situé hors les murs de la ville. Les quartiers résidentiels, avec des sites funéraires intérieurs et une aire palatiale dans le centre du nord de la ville, font en ce moment l'objet de fouilles. La ville était entourée d'une double muraille percée de plusieurs portes (la ville nouvelle n'avait qu'une muraille simple) et de grandes douves.

La majorité des bâtiments de la ville ont été construits en briques de terre séchées à l'air libre, avec des fondations en pierres de carrière ou en pierres de taille, selon la période. Des objets d'art et des parties des vestiges architecturaux de la ville sont présentés dans les plus grands musées du monde : le Louvre, le British Museum, le musée Pergamon de Berlin, le Metropolitan Museum de New York, et bien d'autres encore. La surface du site est partiellement recouverte des débris laissés par plusieurs générations de fouilles archéologiques.

Histoire

L'histoire d'Assur remonte à la période du dynastique ancien sumérien (première moitié du IIIe millénaire avant J.-C.). Certains vestiges attestent même d'un passé plus ancien. Pour cette période, les fouilles stratigraphiques du temple d'Ishtar ont fourni de précieuses informations sur le développement de l'architecture religieuse. En effet, deux de ses cinq grandes étapes de construction appartiennent à cette période. Sous l'empire akkadien (2334-2154 avant J.-C., approximativement), Assur était un centre important et un gouverneur d'Ur III (2112-2004 avant J.-C.) régnait sur la ville, laquelle devait payer des impôts à l'administration centrale dans le sud. Le temple d'Ishtar et les vestiges qu'on y a découverts demeurent la grande référence archéologique. Assur, en tant que cité-État indépendante, est devenue capitale de l'Assyrie et des Assyriens au IIe millénaire avant J.-C., tout d'abord sous les souverains de l'époque assyrienne ancienne Erishum, Ilushuma et Shamshi-Adad Ier, et par la suite sous les rois de la période assyrienne moyenne Eriba-Adad Ier et Ashuniballit Ier. À partir de là, les campagnes militaires des rois de la période assyrienne moyenne, Tukulti-Ninurta Ier et Tiglathpileser Ier commencèrent à jeter les bases de l'expansion territoriale de l'empire assyrien vers l'ouest, c'est-à-dire vers la Syro-Mésopotamie et le Levant, et vers les autres régions voisines. Au IIe millénaire avant J.-C., l'existence à Assur d'un programme systématique de construction, culminant à la période assyrienne moyenne, est attesté, lorsque le roi Tukulti-Ninurta Ier, non content de rénover ou de reconstruire la plupart des temples (entre autres celui d'Ishtar), construisit une immense terrasse pour son nouveau palais (l'édifice ne fut bâti que lorsque

le roi fonda une nouvelle cité résidentielle, baptisée Kar-Tukulti-Ninurta, en amont).

Assur perdit son statut de capitale politique sous le règne du roi néo-assyrien Assurnazirpal II (883-859 avant J.-C.), qui la déplaça à Kalhu (aujourd'hui Nimrud). Assur n'en demeura pas moins un important pôle religieux et provincial de l'Assyrie, même après avoir renoncé à sa fonction de capitale nationale. Les rois néo-assyriens firent restaurer les principaux sanctuaires et palais d'Assur, comme l'exigeaient les inscriptions laissées par leurs prédécesseurs, et érigèrent le site funéraire royal dans l'enceinte de l'ancien palais royal. La plus grande partie des maisons privées et des quartiers résidentiels remontent à la période néo-assyrienne et fournissent d'importantes informations quant à l'architecture domestique et les conditions de vie des Assyriens qui n'appartenaient pas à l'élite royale. Une attention toute particulière a été accordée aux quelques 1 000 inhumations dans des tombes principalement situées à l'intérieur des édifices, qui offrent de précieuses informations sur les rites et la culture funéraires. Le site survécut à la chute de l'empire assyrien au VIIe siècle avant J.-C., et la ville prospéra aux périodes hellénistique et parthe jusqu'au IIe siècle après J.C. Le palais parthe et un temple proche du *ziggurat* sont des témoignages architecturaux de cette époque. Actuellement, les quartiers résidentiels de l'époque parthe font l'objet de fouilles.

Politique de gestion

Dispositions légales :

L'aire de la cité antique d'Assur est propriété de l'État irakien depuis 1935. Par le passé, le site était protégé par la loi de 1937 sur les antiquités et ses amendements ultérieurs. Actuellement, le site et sa zone tampon sont protégés par un texte récemment révisé, la loi n° 55 d'octobre 2002 sur les antiquités et le patrimoine.

Structure de la gestion :

La protection et la gestion du site sont sous la responsabilité du Conseil d'État des antiquités et du patrimoine (ancienne Direction générale des antiquités). À l'échelon local, le site archéologique est sous la responsabilité de l'inspecteur des antiquités de la province de Salah Addin. Les fouilles sont conduites par le département des fouilles et des recherches archéologiques du Conseil d'État des antiquités et du patrimoine, émanation du ministère de la Culture. Dix gardiens sont chargés de la protection du site.

Ressources :

Chaque année, le budget central du Conseil d'État des antiquités et du patrimoine, organe public irakien, finance les fouilles conduites par la mission irakienne. Le *Deutsche Forschungsgemeinschaft* a financé l'expédition allemande. Il n'existe pour l'instant aucun fonds destiné à des installations de restauration et de conservation ou à la formation.

On dénombre environ un millier de visiteurs par an. Jusqu'en 1991, un baraquement militaire abritait le musée du site, mais il n'y a plus aujourd'hui d'installations pour les visiteurs, ou presque.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

La ville d'Assur fut la première capitale de l'empire assyrien et le centre religieux de l'Assyrie, dont le cœur se trouve entre Assur, Ninive et Arbèles. Ce peuplement singulier fut fondé dans une zone géo-écologique particulière, c'est-à-dire à la frontière entre l'agriculture avec et sans système d'irrigation, à l'intersection entre les modes de vie nomades et sédentaires. La cité se tailla une réputation parce qu'elle était la cité du dieu Assur, divinité nationale des Assyriens. Assur joua un rôle clé, en tant que centre du pouvoir politique, dans la fondation de l'empire assyrien à la période assyrienne moyenne (XIVe-XIe siècle avant J.-C.) et dans l'art et l'artisanat assyriens, conservant ensuite une grande importance en tant que principal lieu de culte. C'était aussi là qu'étaient couronnés et enterrés les rois assyriens. Assur étant l'un des rares sites archéologiques assyriens à s'étendre sur plusieurs périodes, les bâtiments et leur mobilier ont fait l'objet de fouilles minutieuses. Les archives architecturales et artistiques s'accompagnent d'un vaste corpus de textes cunéiformes attestant du rôle éminent d'Assur dans la religion et chez les érudits, particulièrement à la période assyrienne moyenne et à l'époque néo-assyrienne.

Critère iii : Sur les trois millénaires d'histoire d'Assur, l'étape la plus importante a certainement été l'établissement de la civilisation assyrienne. La tradition solide de la culture matérielle, religieuse et intellectuelle d'Assyrie reste associée au site et à sa région. En ce qui concerne l'utilisation de l'espace et le tracé urbain, la concentration des bâtiments publics à la périphérie de la ville, le développement du plan au sol typique du temple assyrien, de l'architecture palatiale, de sa décoration, de son art monumental et de son mobilier sont d'une importance toute particulière. Ces éléments sont en effet devenus la norme pour les autres centres urbains et provinciaux à la période assyrienne moyenne et à l'époque néo-assyrienne, c'est-à-dire pendant plus de sept siècles. À Assur, on peut observer les premiers pas vers la mise en forme systématique des cités assyriennes dans les limites d'un espace extrêmement restreint et avec un système urbain développé, contrastant avec toutes les capitales assyriennes ultérieures. L'identité culturelle dense et complexe s'exprime jusque dans le fait que le dieu et la terre portaient le même nom : Assur. Il est clair que, dès les périodes pré-assyriennes, le site jouait un rôle essentiel sur la terre de Subartu, car c'était un lieu convoité pour imposer un contrôle étranger sur la région à l'époque d'Akkad et sous la dynastie d'Ur III (dernier quart du IIIe millénaire avant J.-C.).

Critère iv : Assur possède une densité exceptionnelle et incomparable de vestiges architecturaux mis au jour, datant de différents moments des périodes assyriennes. L'ensemble des édifices publics (temples, palais, remparts) trouve leurs homologues dans plusieurs domaines de l'architecture domestique. Pour ce qui est de l'architecture religieuse, la présence de trois *ziggurats* faits de briques de terre et de deux temples doubles doit elle aussi être

mentionnée, outre le temple du dieu national Assur. Parmi ceux-ci, l'impressionnant *ziggurat* du dieu Assur se dresse toujours aujourd'hui, repère bien visible dans le paysage. Si ces édifices illustrent la tradition architecturale assyrienne, le temple d'Ishtar seul témoigne d'une tradition de construction différente (axe coudé), qui trouve peut-être son origine dans le sud-est de l'Assyrie. On observe en deux endroits une série de palais royaux, dont l'un est devenu plus tard un site funéraire pour les rois assyriens.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

L'évaluation de l'ICOMOS s'est référée à la mission organisée par l'UNESCO (Centre du patrimoine mondial, division du Patrimoine culturel, bureau d'Amman) en Irak, du 18 au 20 novembre 2002, à laquelle ont pris part un ingénieur hydraulique et un archéologue, pour estimer l'impact de la construction du barrage de Makhool, actuellement en cours sur le Tigre. Cette mission a été jugée positive et encourageante, et une collaboration efficace a été instaurée avec les autorités concernant l'identification des enjeux culturels sur le site d'Assur et dans la région. Cependant, les experts n'ont pas obtenu d'informations techniques à propos du barrage de Makhool lui-même et de son impact sur l'environnement. Il n'a donc pas été possible d'effectuer une évaluation complète des risques spécifiques auxquels est exposé le site archéologique, non plus que des interventions qui seraient nécessaires.

Conservation

Historique de la conservation :

Le site est abandonné depuis quasiment deux millénaires, les fouilles archéologiques représentant les incursions majeures. En 1903-1914, une expédition allemande a effectué des fouilles, particulièrement au nord du site et sur les remparts. À la fin des années 1970, le Conseil d'État des antiquités et du patrimoine d'Irak a repris les fouilles archéologiques et entrepris certains travaux de restauration pour entretenir et renforcer les vestiges exposés jusque-là, c'est-à-dire l'enceinte de la ville, la porte de Tabira, certaines maisons particulières, le temple d'Anu-Adad, l'ancien palais et le site funéraire royal. Une grande partie de la ville n'a encore fait l'objet d'aucune fouille.

Actuellement, l'Irak met en œuvre d'ambitieux plans agricoles et économiques, impliquant la construction d'un grand barrage sur le Tigre à quelque 30-40 km en aval du site archéologique d'Assur. La construction du barrage devrait s'achever en 2006, et le niveau des eaux recouvrirait alors les parties les plus basses du site archéologique d'Assur et de ses environs.

État de conservation :

Les photographies indiquent que la stratification et les structures souterraines étaient en bon état lorsque les fouilles les ont pour la première fois mises au jour au début du XXe siècle. Cependant, les structures fouillées ont été laissées à ciel ouvert, exposées à l'érosion de la pluie et

des vents et à la usure naturelle. La zone fouillée comprend essentiellement des bâtiments publics. Une grande partie de la ville, probablement essentiellement résidentielle, n'a encore fait l'objet d'aucune fouille.

Gestion :

La responsabilité de la gestion du site incombe aux autorités gouvernementales. Toutefois, il n'existe aucun plan de gestion, qu'il concerne les fouilles et la restauration du site ou la gestion des visiteurs et le contrôle de l'environnement. Enfin, aucune installation n'est en place pour la présentation du site et l'accueil des visiteurs.

Analyse des risques :

Actuellement, la construction d'un barrage à quelque 30-40 km en aval du site, dont l'achèvement est prévu pour 2006, constitue le risque principal, les eaux devant ensuite remplir le bassin. Le site archéologique d'Assur se trouve dans le périmètre de cette cuvette, quoiqu'une grande partie de la zone de la ville fortifiée soit surélevée. Néanmoins, une fois le bassin créé, la partie sud de la ville en particulier serait inondée à certaines époques de l'année. Dans tous les cas, les vestiges archéologiques pâtiraient d'infiltrations et de suintements d'eaux souterraines. On prévoit en effet une hausse considérable du niveau des nappes phréatiques sous les fondations de toute la zone.

L'autre problème est le fait que les fouilles se sont jusqu'à présent concentrées sur les principaux sites de la zone. Ce n'est que récemment qu'on a accordé une certaine attention aux ressources archéologiques du territoire dans son ensemble. En fait, on estime à 63 le nombre de sites archéologiques restants dans la zone du réservoir. La plupart sont de petite taille, et beaucoup en mauvais état du fait des dégâts causés par les activités agricoles et la construction. Toutefois, le rapport de l'UNESCO souligne que ces sites représentent une source d'informations précieuses pour obtenir un panorama plus équilibré et plus complet de l'histoire d'Assur sur les derniers millénaires. Il n'y a qu'une trentaine d'années que l'analyse des peuplements de la région a modifié les avis des archéologues sur l'antique Mésopotamie, reconnaissant le « rôle important des interactions systémiques entre centres urbains et peuplements ruraux et contribuant à une meilleure compréhension de l'émergence des États, des relations économiques, sociales et environnementales, des schémas de subsistance et des modes de production et de commerce dans le temps ». Ce rapport fait aussi observer que l'impact de l'ascension des empires de la période assyrienne moyenne et de l'époque néo-assyrienne sur le voisinage immédiat d'Assur et de Kar-Tukulti-Ninurta n'a pas été étudié. On estime en fait que seules de petites zones de la Mésopotamie (peut-être seulement 1 %) ont été étudiées jusqu'à présent.

Au sujet du site d'Assur, le rapport de l'UNESCO présentent trois scénarios possibles :

1. Aucun mur de retenue n'est édifié pour protéger Assur. Dans ce scénario, le plus pessimiste, le site serait inondé sous le coup des infiltrations à partir de 2006. Ce scénario exigerait un programme urgent d'archéologie et de documentation de sauvetage sur le site et ses alentours.

2. Un mur de retenue est construit à l'écart du site. C'est le scénario le moins pessimiste. Dans ce cas, le programme de sauvetage pourrait ne se concentrer que sur les zones directement affectées par l'arrivée des eaux dans le bassin.

3. Un système de protection est construit directement sur les limites du site. C'est la protection la plus rentable évoquée par les autorités irakiennes. Elle impliquerait un système de retenue tirant parti de la situation topographique des zones bordant le bassin, c'est-à-dire les zones à l'est et au nord du site. Cette structure pourrait être construite en terre, avec des « gabions » (petites pierres réunies par un réseau de fil de fer) pour protéger la surface.

Si aucune décision n'a encore été prise, il est possible que la solution adoptée soit le troisième scénario, le plus rentable mais pas forcément le plus optimiste.

Au moment où nous rédigeons cette évaluation, la région d'Assur est une zone de guerre, donc très exposée aux destructions. Le patrimoine archéologique, même s'il est partiellement indiqué sur les cartes, est en effet bien souvent invisible, à l'exception de vestiges qui demeurent en surface.

Authenticité et intégrité

Le site d'Assur a été abandonné à la fin de la période parthe (IIe siècle après J.-C.) et, contrairement à d'autres sites de la région, n'a plus été occupé par la suite. Par conséquent, le degré d'authenticité des vestiges est élevé. Le dossier de proposition d'inscription mentionne deux structures construites aux XIXe et XXe siècles, des baraquements militaires ottomans à l'orée nord-est du site. Un musée du site s'y trouvait jusqu'en 1991. Il y a aussi le bâtiment de l'expédition allemande, ainsi que deux petites maisons de gardiens.

Pour ce qui est des travaux de restauration, la proposition d'inscription signale que des techniques et des matériaux traditionnels (briques de terre et mortier) ont été utilisés dans les années 1980 pour la reconstruction partielle du vieux palais, du temple d'Anu-Adad, et certaines parties de la muraille de la ville. La reconstruction s'est fondée sur les vestiges mis au jour. Les remparts s'élèvent à 2 mètres de haut, environ. Des briques cuites ont été utilisées pour la porte de Tabira, le temple d'Ishtar et des parties du palais parthe. Du gypse et un peu de béton ont été utilisés pour les mortiers.

Évaluation comparative

La région mésopotamienne est un berceau de la civilisation, où les cultures se sont succédées, chacune s'élevant sur les réussites des autres : Sumériens, Akkadiens, dynastie d'Ur III, Babyloniens, Élamites, Assyriens et Perses. Avec Kalah (Nimrud), Dur-Sharrukin (Khorsabad) et Ninive, Assur était l'une des quatre capitales des Assyriens, la première d'entre elles. On la considère comme le seul exemple de site urbain où la continuité et le changement de la civilisation assyrienne en termes d'architecture religieuse, publique et domestique, de production artistique, d'urbanisme, de système religieux

et politique, de subsistance économique et de schéma social se révèlent dans les preuves archéologiques et écrites, sur toutes les périodes archéologiques et historiques consignées.

En termes d'importance historique et d'impact culturel, Assur rivalise avec des capitales antiques comme Babylone, Ur, Thèbes, Suse ou Persépolis. Aucun site représentant la civilisation assyrienne n'a encore été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. La référence la plus proche est Tchoga Zanbil (PM 1979), dans l'ouest de l'Iran, la ville sainte d'Elam, fondée vers 1250 avant J.-C.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'importance de la cité d'Assur réside dans son statut de première capitale de l'empire assyrien. C'était aussi le centre religieux de l'Assyrie, associé au dieu Assur, divinité nationale. Historiquement, Assur a joué un rôle essentiel dans la fondation de l'empire assyrien à la période assyrienne moyenne, et dans le développement des arts et artisanats assyriens. Elle a conservé son importance par la suite, en qualité de principal lieu de culte, et c'était là qu'étaient couronnés et enterrés les rois assyriens. Hormis les archives architecturales et artistiques, un vaste corpus de textes cunéiformes importants a été découvert sur le site. Les pièces majeures trouvées sur le site sont aujourd'hui présentées dans divers musées étrangers.

Évaluation des critères :

Le dossier de proposition d'inscription présente le site sur la base des deux critères iii et iv.

Critère iii : On peut incontestablement dire qu'Assur est un témoignage exceptionnel des civilisations qui se sont succédées de la période sumérienne au IIIe millénaire avant J.-C. jusqu'à l'empire assyrien du XIVe au IXe siècles et, plus tard, à l'époque du renouveau parthe, au IIe siècle avant J.-C. La ville a toujours été étroitement associée à l'identité des Assyriens, et le nom d'Assur au dieu, à la ville et à la terre.

Critère iv : Quantité de preuves en attestent, le site, tant sur la base des structures visibles que des vestiges structurels mis au jour, est un exemple remarquable d'un type d'ensemble architectural illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine sur plusieurs millénaires.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

L'ICOMOS recommande fortement que la protection de la zone d'Assur soit étendue du site mis au jour au territoire environnant, qui comporte certainement des informations précieuses et utiles à la compréhension de la région dans son ensemble.

En outre, l'ICOMOS recommande qu'un régime de gestion approprié soit conçu et mis en œuvre pour le site d'Assur et son environnement, et ce le plus tôt possible.

En ce qui concerne les conclusions de la mission de l'UNESCO à Assur en novembre 2002, l'ICOMOS recommande enfin que :

- les autorités irakiennes invitent des expéditions archéologiques internationales à participer aux fouilles et aux études de sauvetage du bassin du barrage de Makhool ;
- un centre de coordination pour la recherche archéologique dans la zone d'Assur avec l'appui de l'UNESCO et du Fonds du patrimoine mondial soit établi ;
- une approche intégrée soit appliquée, combinant recherche sur et hors site et reposant sur des stratégies d'étude archéologique, des fouilles archéologiques et l'utilisation de méthodes scientifiques d'analyse ;
- les autorités irakiennes fournissent les informations techniques nécessaires sur la construction du barrage de Makhool et son impact environnemental à l'UNESCO et à ses spécialistes dans les plus brefs délais, comme condition *sine qua non* pour élaborer des mesures appropriées à la sauvegarde d'Assur et du territoire affecté par la construction du barrage.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS reconnaît la valeur universelle exceptionnelle d'Assur et, en dépit de l'absence actuelle de système de gestion, compte tenu des circonstances particulières, recommande que le site soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des ***critères iii et iv*** :

Critère iii : Fondée au troisième millénaire avant J.-C., la période faste d'Assur va du XIXe au IXe siècle avant J.-C., période pendant laquelle elle fut la première capitale de l'empire Assyrien. Assur fut également la capitale religieuse des Assyriens, et le lieu de couronnement et d'enterrement de leurs rois.

Critère iv : Les vestiges mis au jour des édifices publics et résidentiels d'Assur offrent un témoignage exceptionnel de l'évolution des pratiques de construction, de la période sumérienne et akkadienne à l'empire assyrien, ainsi que pendant le bref réveil observé pendant la période parthe.

Il faudrait également envisager d'inscrire le site sur la liste du patrimoine mondial en péril.